



DEMANDE DE PRET GRATUIT DE MATERIEL ASSOCIATIONS

Demandeur

ASSOCIATION : _____

NOM, PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

DATE DE LA DEMANDE : _____

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE : _____

La demande de prêt de matériel doit être formulée au plus tôt (au moins 4 semaines avant la manifestation)

**** Merci de ne pas cocher les cases mais de préciser le nombre exact demandé***

Demande de matériel			
Matériel	Demandé	Prêté	Rendu
Benne des festivités (120 chaises, 30 tables, 30 bancs – sous réserve d'autres réservations)			
* Chaises			
* Tables			
* Bancs			
* Barrières			
* Eléments de buvette, longueur 2 mètres			
Raccordement électrique			
Puissance demandée : préciser le nombre de W			
* Grilles			

**** Le matériel électrique utilisé doit être conforme aux normes en vigueur et agréé pour usage extérieur.***

**** Les huiles de friture usagées doivent être déposées à la déchèterie.***

Autres consignes : _____

Date souhaitée : / /

Instruction de la demande

Possible

Pas Possible

Date confirmation à l'emprunteur : / /

Tarifs

Nature de la location	ASSOCIATION QUI INTERVIENNENT SUR LA COMMUNE	ASSOCIATIONS EXTRA COMMUNALES
Benne des festivités	Gratuit	Gratuit
Chaises	Gratuit	Gratuit
Tables	Gratuit	Gratuit
Bancs	Gratuit	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit
Eléments de buvette, longueur 2m	Gratuit	Gratuit
Raccordement électrique	Gratuit	Gratuit
Grilles	Gratuit	Gratuit

Condition de réservation

1. Réservations du matériel :

- Benne festivité : Mise à disposition par la commune. Livraison par les agents de la commune.
- Tables et chaises autres que la benne festivité : les associations viennent chercher les tables et les chaises, les ramènent et les rangent.
- Barrières : Livraison de la remorque par les agents de la commune. Toutes les barrières supplémentaires sont prises par les associations qui viennent les chercher et qui les ramènent.
- 2 coffrets électriques portables : Livraison avec la benne festivité.
- Grilles : les associations viennent chercher les grilles, les installent, les ramènent et les rangent
- Comptoir : Apport d'une aide aux associations à charger le comptoir par les agents de la commune. Installation par les associations. Apport d'une aide aux associations à décharger ensuite pour le retour par les agents de la commune.

2. Modalités de réservation du matériel :

- Obligation d'adresser les demandes de réservation du matériel à la mairie **un mois à l'avance** afin d'anticiper l'organisation des manifestations.
- Le matériel prêté peut être repris par la commune en cas de besoin. L'association sera informée du changement deux semaines avant la date de la manifestation.

Commentaires